

**S.I.R.P. DANCY, LE GAULT ST-DENIS, MORIERS,
PRE ST-EVROULT, PRE ST-MARTIN**
8 Place de l'Eglise 28800 LE GAULT SAINT DENIS
Tel : 02.37.47.28.85 Fax : 02.37.47.24.66. Email : mairielegaultsaintdenis@wanadoo.fr

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU COMITE SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Comité syndical du Regroupement Pédagogique de Dancy, le Gault-Saint-Denis, Moriers, Pré-St-Evroult, Pré-St-Martin, s'est réuni le **21 décembre 2017 à 20 heures 00**, à la mairie du Gault-St-Denis, sous la présidence de Mme. Valérie ARNOULT, Présidente.

Présents : Mme ARNOULT Valérie, M. CHERAMY Damien, Mme JOUANNET-LEFRANC Claude, M. CHARPENTIER Patrick, M AME Serge, M. DURAND Guillaume, M. ROULLEE Alain, M. CHABOCHE Fabrice, Mme FICHOU Aurélie, M. FOUQUÉ Jacques, Mme CHARPENTIER Virginie, M. BRAYDA-BRUNO Jean-Marc, M SALLE Gilles, Mme CABART Georgette, M LEROY Jean-François.

Absents excusés : M. HY Jean-Louis (suppléant M SALLE Gilles) Mme AUBERT Laetitia (suppléant M LEROY Jean-François)

Secrétaire de séance :Mme Aurélie FICHOU.

Le conseil syndical :

- vote le taux de l'indemnité 2017de la trésorière à 30% (7 pour, 5 contre, 3 abstentions)
- décide, à l'unanimité, d'ouvrir les crédits d'investissement 2018 dans le quart des crédits votés en 2017 soit 6 805.00€
- se prononce en faveur du retour à la semaine de 4 jours à la rentrée scolaire 2018 (12 pour, 2 contre, (M CHABOCHE et Mme FICHOU) un élu (M ROULLEE) ne participe pas au vote, car il considère que cette décision est du seul ressort du Ministère de l'Education Nationale. Ni les élus, ni les enseignants pas plus que les parents n'ont cette compétence.
- décide de créer un poste non permanent d'adjoint administratif à 30h00 par semaine pour la restauration scolaire si le contrat aidé de l'agent concerné n'est pas renouvelé par le Préfet.

Fin de la séance à 21h00

La Présidente,
Valérie ARNOULT.